

Retrait total du projet de loi sécurité globale

Comme partout, les services publics attaqués dans les Côtes-d'Armor.

Réunis le mardi 8 décembre 2020 à Saint-Brieuc, les syndicats Force Ouvrière de la Fonction publique d'État constatent l'accélération du démantèlement des services publics dans les Côtes-d'Armor, à l'occasion de la crise sanitaire :

- À l'Éducation nationale, le ministre n'a pas procédé au recrutement massif nécessaire pour le rattrapage des cours en classe qui n'ont pas eu lieu l'an passé, nécessaire pour ne pas favoriser la propagation du virus par des effectifs allégés. Huit mois après le début de l'épidémie, le ministre organise un demi-enseignement pour les lycéens, il décide de supprimer tout caractère national au bac, mettant fin à l'égalité de droit des lauréats quels que soient leurs origines sociales et géographiques. La FNEC FP-FO 22 revendique un plan d'urgence d'embauche de personnels.
- Aux Finances publiques, 17 nouveaux emplois et trois trésoreries sont menacés en 2021. Les établissements France Service qui se profilent ne serviront plus à terme qu'à diriger les usagers sur les sites internet des administrations : toute l'expertise actuelle pour servir les usagers va se diluer puis se perdre.
- Dans les Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM), de la cohésion sociale (DDCS), de la protection des populations (DDPP), à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), toutes les missions supports du secrétariat général partent à la préfecture. C'est la fusion de trois ministères différents, aux fonctionnements différents, qui va se faire au détriment des services de proximité rendus. C'est la complète désorganisation des services publics. C'est un nouveau pas vers la privatisation des missions de police et de contrôle (polices des abattoirs, de l'eau, de l'environnement, contrôle sanitaire).

Tous, nous sommes confrontés au recrutement de contractuels moins payés, moins formés, jetables, en lieu et place de fonctionnaires garants de l'égalité en droit des citoyens, garants de la neutralité des services publics.

Nous le savons, pas de service public sans fonctionnaire.

La FGF-FO 22 combat pour la préservation des services publics

La FGF-FO 22 revendique le maintien des services publics républicains, du statut général et des statuts particuliers des fonctionnaires. Nous exigeons l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique de 2019 et de toutes les lois et décrets de casse des services publics (décrets PPCR, loi NOTRe...)

Et maintenant, le gouvernement voudrait restreindre nos libertés démocratiques, qui nous permettent de contester les contre-réformes ininterrompues depuis des dizaines d'années. La FGF-FO 22 ne l'accepte pas !

Un texte liberticide...

Le 17 novembre, l'examen à l'Assemblée Nationale de la proposition de loi relative à la sécurité globale a débuté dans le cadre d'une procédure accélérée.

Le gouvernement a maintenu les débats parlementaires en plein confinement ! Mais dans le même temps, le droit à manifester et se rassembler contre ce projet réactionnaire nous est contesté (interdiction de la manifestation du 28 novembre à Paris, maintenue par la coordination « StopLoiSecuriteGlobale », composée de syndicats, sociétés, collectifs, associations de journalistes et de réalisateurs, confédérations syndicales, associations, organisations de défense de droits humains).

Ce texte contient de nombreuses atteintes au droit de la vie privée, à la liberté d'informer, au principe d'égalité et à des principes de légalité des peines et délits comme l'a annoncé la défenseure des droits.

Quatre articles de ce projet de Loi liberticide sont particulièrement dangereux :

- l'article 24 qui remet en cause la liberté de la presse ;
- l'article 22 qui permet l'utilisation de drones lors des manifestations ;
- les articles 21 et 22 quant à eux, menacent la vie privée en raison des caméras portées par les policiers.

Par ailleurs, des missions de police dévolues aux fonctionnaires d'État seraient transférées à des sociétés privées.

...condamné par Force Ouvrière

La confédération Force Ouvrière a clairement condamné la proposition de loi dans la déclaration de la commission exécutive du 19 novembre :

« Alors que le débat au parlement de la proposition de loi « relative à la sécurité globale » vient de débuter, FO condamne cette proposition. FO réaffirme la nécessité de protéger la population, dont les agents publics en relation avec l'exercice de leurs missions, des menaces, harcèlements et violences notamment via la vindicte sur les réseaux sociaux. Elle ne peut en aucun cas s'affranchir du principe de proportionnalité et du respect scrupuleux des droits fondamentaux, des garanties démocratiques et de l'État de droit. »

Devant la gravité des atteintes aux libertés individuelles, collectives mais aussi syndicales, la Fédération Générale des Fonctionnaires Force Ouvrière des Côtes-d'Armor exige le

RETRAIT TOTAL DU PROJET DE LOI SÉCURITÉ GLOBALE

Connaissant l'attachement de toutes et tous aux libertés fondamentales, la FGF-FO 22 appelle l'ensemble des militants, des adhérents et plus largement l'ensemble des salariés à se mobiliser, à participer aux différents rassemblements.